



N° 001 / C.E.N/BN/ 17

Conakry, le 1<sup>er</sup>/08/2017

## **COMMUNIQUE**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a suivi avec intérêt, le communiqué de la Présidence de la République en date du 31 Juillet 2017, relatif aux dispositions de mise en œuvre de l'accord politique du 12 Octobre 2016 et plus particulièrement aux mesures à prendre pour l'organisation des élections locales.

Au regard de l'urgence et de l'importance du travail à faire, le Président de la CENI, **Maître Amadou Salif KEBE**, convoque pour le **Jeudi 03 Août 2017 à 11 heures**, une plénière extraordinaire autour des points suivants :

- 1- Appropriation du nouveau Code Electoral et du Code des Collectivités Locales
- 2- Travaux préparatoires en vue de l'élaboration du chronogramme des Elections Locales.
- 3- Réactualisation du budget des Elections Locales conformément au nouveau Code Electoral.
- 4- Etude du dossier d'appel d'offres relatif à l'audit du fichier électoral
- 5- Participation effective de la CENI aux travaux du comité de suivi des accords du 12 Octobre 2016.

Vu l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour, la présence de tous les commissaires est exigée.

**Le Président de la CENI**

**Maître Amadou Salif KEBE**